

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Délibération n°824.118/2021**

**Département du NORD**

- :- :-

**Arrondissement de DOUAI**

- :- :-

**Canton de SIN LE NOBLE**

**COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 08 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 08 décembre, à 18 heures, le Conseil municipal s'est réuni au théâtre Henri Martel sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 02 décembre 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Christophe DUMONT, **Maire**; M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, M. Freddy DELVAL, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ (*à compter de son arrivée à 18h27 avant l'adoption du point II.6*), **Adjoints**; Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick ALLARD, M. Pascal DAMBRIN, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Christelle DUPRIEZ, Mme Emeline HOURNON, M. Robin POPOWSKI, M. Rémi KRZYKALA **Conseillers municipaux.**

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme Johanne MASCLÉT (*procuration à M. Christophe DUMONT du 06 décembre 2021*), Mme Isabelle TAILLEZ (*procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 08 décembre 2021*), **Adjointes**, M. Jean-Michel CHOTIN (*procuration à M. Didier CARREZ du 08 décembre 2021*), M. Jean-Pierre BERLINET (*procuration à M. Didier CARREZ du 08 décembre 2021*), Mme Christiane DUMONT (*procuration à Mme Claudine BEDENIK du 07 décembre 2021*), M. Marc BAILLEZ (*procuration à M. Rémi KRZYKALA du 08 décembre 2021*), M. Patrick DUBREUCQ (*procuration à M. Rémi KRZYKALA du 08 décembre 2021*), Mme Sylvie DORNE (*procuration à Mme Joselyne GEMZA du 08 décembre 2021*), M. Jean-François JOOS (*procuration à Mme Françoise SANTERRE du 08 décembre 2021*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 08 décembre 2021*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à Mme Françoise SANTERRE du 07 décembre 2021*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à compter de l'arrivée de M. Dimitri WIDIEZ à 18h27 avant l'adoption du point II.6 du 08 décembre 2021*), **Conseillers municipaux.**

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS** : M. Dimitri WIDIEZ (*jusqu'à son arrivée à 18h27 avant l'adoption du point II.6*), **Adjoint**, Mme Caroline FAIVRE, M. Brahim MAHMOUD (*jusqu'à l'arrivée de M. Dimitri WIDIEZ à 18h27 avant l'adoption du point II.6*), Mme Viviane BIZET, **Conseillers municipaux.**

**ÉTAIT ABSENT NON EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ** : M. Jean-Bernard FENET, **Conseiller municipal.**

**SECRÉTAIRE** : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 15 décembre 2021.

---

**II/ AFFAIRES FINANCIÈRES**

**BUDGET PRIMITIF 2022**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-3 et L.2224-11-1,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération n°782.106/2021 du Conseil municipal du 22 novembre 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 24 novembre 2021, prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice à venir,

**Vu** le projet du budget primitif 2022 présenté par Monsieur Christophe Dumont, Maire de la Commune de Sin-le-Noble,

**Vu** l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques,

**Considérant** que l'assemblée délibérante a été amenée à débattre sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2022, lors de sa séance du 22 novembre 2021 ;

**Considérant** qu'il lui revient, dans un délai de deux mois d'adopter le budget primitif pour l'exercice concerné ;

**Considérant** que le budget est soumis au vote par nature et par chapitre ;

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ARTICLE 1 : ADOPTE** le budget primitif 2022 dont le vote s'est opéré par chapitre comme précisé ci-dessous :

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
011	Charges à caractère général	30		
012	Charges de personnel et frais assimilés	30		
023	Virement à la section d'investissement	30		
65	Autres charges de gestion courante	30		
66	Charges financières	30		
67	Charges exceptionnelles	30		
68	Dotations aux provisions	30		
Chapitre	Fonctionnement Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
013	Atténuation des charges	30		
70	Produits des services, du domaine et ventes	30		
73	Impôts et taxes	30		
74	Dotations et participations	30		
75	Autres produits de gestion courante	30		
76	Produits financiers	30		
77	Produits exceptionnels	30		
Chapitre	INVESTISSEMENT Recettes	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
10	Dotations, fonds divers et réserves	30		
13	Subvention d'investissement	30		

16	Emprunts et dettes assimilées	30		
021	Virement de la section de fonctionnement	30		
024	Cessions d'immobilisations	30		
040	Opérations d'ordre	30		
041	Opérations patrimoniales	30		

Chapitre	INVESTISSEMENT Dépenses	Votes favorables	Votes non favorables	Abstentions
16	Emprunts et dettes	30		
23	Immobilisations en cours	30		
041	Opérations patrimoniales	30		

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que le présent budget est voté en l'absence du vote du compte administratif de l'exercice 2021.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

**ARTICLE 4 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre  
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du  
Code général des collectivités territoriales)  
**SIN-LE-NOBLE, le 08 décembre 2021**

Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
En sous-préfecture de DOUAI le 13 DEC. 2021  
Et de la publication le 13 DEC. 2021  
Faite à Sin-le-Noble, le 13 DEC. 2021  
Le Maire

Christophe DUMONT

